

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ADIAJ FORMATION

Mis à jour 2025

1 - PRESENTATION

ADIAJ Formation est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 3 rue Henri Poincaré - 75020 PARIS (France).

ADIAJ Formation développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra, des formations à distance e-learning, ou sous forme de classes virtuelles (Visio-conférence) ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le e-learning.

ADIAJ Formation propose également de l'accompagnement et du conseil opérationnel aux agents et aux structures publiques (l'ensemble des prestations ADIAJ Formation étant ci-après dénommée « l'Offre de services ADIAJ Formation »).

2 – OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services ADIAJ relatives à des commandes passées auprès de l'ADIAJ par tout client (ci-après « le Client »).

ADIAJ Formation se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.adiaj.org.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'ADIAJ Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'ADIAJ Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV pour toutes prestations.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'ADIAJ Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL OPERATIONNEL

Toute prestation d'accompagnement et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par l'ADIAJ Formation. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Pour la réalisation des missions d'accompagnement et de conseil opérationnel, l'ADIAJ Formation facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait. Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant.

4. FORMATIONS EN PRESENTIEL ET EN CLASSE VIRTUELLE (VISIO-CONFERENCE)

4.1 Formations inter synchrone en Présentiel ou en Classe Virtuelle (Visio-conférence)

4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter dites synchrones (en temps réel), disponibles au catalogue de l'ADIAJ Formation et réalisées dans les locaux de l'ADIAJ Formation, dans des locaux mis à disposition par l'ADIAJ Formation ou à distance (Visio-conférences par Zoom ou Teams).

4.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer après services faits ou au comptant, par mandat ou virement à l'ordre de l'ADIAJ Formation.

Tous les prix sont indiqués nets de taxes. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

4.1.3 Remplacement ou Annulation d'un participant

En cas d'annulation par le Client, à moins de 10 jours de la date de début de la formation, ADIAJ Formation retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % du montant total de la prestation, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure (L6353-7 du Code du travail).

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut pas assister pour une raison sérieuse et légitime à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à l'ADIAJ Formation.

4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ADIAJ Formation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard jusqu'à 3 jours avant la date prévue et ce, sans indemnités. Dans ce cas, ADIAJ Formation s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

4.2 Formations intra

4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client, de l'ADIAJ Formation, dans des locaux mis à disposition par le Client ou à distance (classes virtuelles en visio-conférence).

4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra fera préalablement l'objet d'une proposition pédagogique et financière par l'ADIAJ Formation.

5 FORMATIONS E-LEARNING

5.1 Descriptif

Le E-learning consiste en la dispensation de formation ouverte et à distance (FOAD) par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé (OMENDO).

Dans le cadre du E-learning, ADIAJ Formation consent au Client :

- l'ouverture de clés d'accès au service de la plateforme LMS de l'ADIAJ Formation (OMENDO), au profit de l'apprenant, défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session apprenant lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période prédéfinie de 12 à 18 mois à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par l'ADIAJ Formation, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ;
- le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client ;
- la mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation.

5.2 Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, ADIAJ Formation transmet à l'adresse électronique de l'apprenant un identifiant (« Login ») et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client.

Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par l'ADIAJ Formation des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s) (détermination du « service fait »).

5.3 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par l'ADIAJ Formation, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS de l'ADIAJ Formation sont concédés pour :

- une durée prédéfinie de 12 à 18 mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme LMS de l'ADIAJ Formation ;
- la version disponible du ou des module(s) E-learning de l'ADIAJ Formation à la date d'acceptation de la commande.

5.4 Périmètre des Apprenants

Les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire du bon de commande.

5.5 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'apprenant, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus, ni partagés.

Le Client se porte garant auprès d'ADIAJ Formation de l'exécution de cette clause par tout Apprenant et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai l'ADIAJ Formation de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, ADIAJ Formation se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

5.6 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières expresses, chaque module de formation est disponible en français et fait l'objet d'une fiche descriptive disponible dans le Catalogue ADIAJ Formation en ligne sur www.adiaj.org.

La durée de formation est donnée à titre indicatif. ADIAJ Formation se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

ADIAJ Formation pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

5.7 Garanties d'ADIAJ Formation

ADIAJ Formation s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet.

Le Client s'engage à informer ADIAJ Formation dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique. ADIAJ Formation fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par ADIAJ Formation liée à une intervention de maintenance corrective, ADIAJ Formation mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, ADIAJ Formation prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Apprenants pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme LMS, ADIAJ Formation pourra également interrompre temporairement l'accès. ADIAJ Formation s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et s'efforcera d'en avertir préalablement le Client. Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à ADIAJ Formation. ADIAJ Formation prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Apprenants pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

5.8 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur le(s) module(s)

Par « **non-conformité** » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.

Par « **anomalie** » on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

ADIAJ Formation ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s). Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule ADIAJ Formation peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les pré-requis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable d'ADIAJ Formation ;
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par ADIAJ Formation ;
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

5.9 Assistance téléphonique

ADIAJ Formation met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le Client, une assistance téléphonique joignable de 9 heures à 18 heures aux jours ouvrés.

L'assistance téléphonique est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à préciser le délai dans lequel la réponse sera donnée. Si le défaut incombe à l'ADIAJ Formation et sous réserve du respect par le Client des conditions visées au chapitre 6 des présentes, cette dernière s'engage à tout mettre en œuvre pour le résoudre ou apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune maintenance sur site n'est prévue.

5.10 Cookies

Le Client informera chaque Apprenant qu'un cookie, qui s'entend d'un bloc de données permettant à ADIAJ Formation d'identifier l'Apprenant et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plateforme LMS de l'ADIAJ Formation, peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence du cookie et éventuellement de le refuser. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Apprenant et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci. Le Client informera néanmoins l'Apprenant qu'il est préférable de cocher l'option déconnexion à chaque fermeture de la session Apprenant.

5.11- Annulation

Toute inscription à un module e-learning est considérée comme ferme dès l'ouverture des droits d'accès, et reste due, quel que soit le taux de complétion de la formation par l'apprenant.

Aucune annulation ne pourra être prise en compte. La totalité du montant de la prestation sera facturée dès lors que la formation a été rendue accessible (même si elle n'a pas été suivie).

6. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

6.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par ADIAJ FORMATION sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par ADIAJ FORMATION de la confirmation de pré-inscription signée, ou d'une lettre de commande signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par ADIAJ FORMATION à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée par e-mail, dont un exemplaire est à retourner par le Client revêtu du cachet de la structure publique.

Pour les formations e-learning, la convention prend la forme d'un protocole Individuel de Formation FOAD, devant être signé de façon tripartite (l'Apprenant, le Client et l'ADIAJ Formation).

L'attestation de fin de formation est adressée après la formation à chaque stagiaire. Une attestation d'assiduité est également envoyée par mail, au stagiaire, comme au Contact préalablement désigné par le Client.

6.3 Participation - Déroulement

Après réception de la confirmation de la commande, sont adressés par e-mail :

- Pour le stagiaire :

. Dès réception de celui-ci, un accusé réception d'inscription.

. A la confirmation du stage, une convocation précisant la date, le lieu (avec éventuellement un plan d'accès), les modalités formatives et pour les formations synchrones, les horaires de la formation.

- Pour le responsable formation ou/et pour le contact chargé de l'inscription : Un accusé réception de réservation, une convocation et une convention en double exemplaire, à la confirmation du stage.

A l'issue de la formation, ADIAJ Formation fait parvenir à chaque stagiaire une invitation à remplir une évaluation de la satisfaction, sur la plateforme EvalOne, et une évaluation des acquis de fin de formation, par Google Form.

Des attestations d'assiduité et de fin de formation sont remises au stagiaire. La copie de l'attestation d'assiduité est adressée au responsable formation, avec la facture de l'action.

6.4 Absence du stagiaire le jour de la formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente par le jour de la formation, le coût de la session sera facturé à 100 % au Client.

6.5 Annulation des formations à distance et/ou en présentiel à l'initiative du Client, en INTRA

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre ADIAJ Formation et le Client et sont bloquées de façon ferme dès la confirmation de l'action par le Client.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues (sauf cas de force majeure) dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant le début de la session : 50% du montant total de la session seront facturés au Client.

7.DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES ADIAJ Formation

7.1. Facturation – Règlement

7.1.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en Euros et nets de taxes.

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais techniques et logistiques (location de salle, documentation et location de matériel courant (vidéo projecteur, logiciels...) sont facturés en sus.

7.1.2 Facturation

La facturation sera effectuée après service fait (au dernier jour du stage, ou transmission de codes d'accès dans le cas du e-learning).

7.1.3 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement, après service fait, doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par mandat administratif ou virement sur le compte de l'association.

Paiement sans escompte pour règlement anticipé.

Conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément au décret n°20212-1115 du 2 octobre 2012.

7.1.4 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière du PRESTATAIRE acceptée par le Client pourra être révisée à chaque date anniversaire du contrat par application de la formule de révision de prix suivante :

$P1=PO (S1)$

SO

Où P1 = prix révisé en EUR NET DE TAXES

PO = prix initial en EUR NET DE TAXES

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

SO = indice Syntec à la date de signature du contrat

où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

7.2. Limitations de responsabilité de ADIAJ FORMATION

La responsabilité de ADIAJ FORMATION ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Apprenants ou toute cause étrangère à ADIAJ FORMATION.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ADIAJ FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de ADIAJ FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de ADIAJ FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

7.3. Force majeure

ADIAJ FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : l'obligation de service public nécessitant le rappel du formateur dans son service, la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à ADIAJ FORMATION, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ADIAJ FORMATION.

7.4. Propriété intellectuelle

ADIAJ FORMATION est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par ADIAJ FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ADIAJ FORMATION. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de ADIAJ FORMATION. En particulier, le Client s'interdit de diffuser les supports documentaires sur internet, ou d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Il est formellement interdit au Client et aux stagiaires, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation, sauf accord exprès et écrit donné par le responsable de l'ADIAJ Formation.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échéant sur la plateforme LMS de ADIAJ FORMATION, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée prédéfinie de 12 à 18 mois à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, ADIAJ FORMATION demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

7.5. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ADIAJ FORMATION au Client.

ADIAJ FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Apprenants.

7.6. Communication

Le Client accepte d'être cité par ADIAJ FORMATION comme client de ses offres de services. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, ADIAJ FORMATION peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel à l'Assemblée Générale, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

7.7. Protection des Données Personnelles

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de l'ADIAJ FORMATION en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L.6353-9 du Code du travail et des services ADIAJ FORMATION associés, y compris l'accès à la plateforme Omendo. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à ADIAJ FORMATION, 3 rue Henri Poincaré, 75020 PARIS, adiaj@adiaj.org

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

Pour les besoins d'accès à la plateforme Omendo, les données du stagiaire sont hébergées auprès de Microsoft AZURE ([serveur d'hébergement situé à PARIS pour la FRANCE](#)).

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par ADIAJ FORMATION aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Nous pouvons être amenés à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet <https://adiaj.org>, rubrique FAQ, ou en sollicitant sa communication par mail à l'adresse gaelle.ducher@adiaj.org.

7.8. Election de domicile - Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET ADIAJ FORMATION A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL COMPETENT EN FONCTION DE LA NATURE DE LA CONVENTION.

Pour l'exécution du contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile comme suit :

- Pour l'ADIAJ Formation, à Paris 75020 au 3 rue Henri Poincaré
- Pour le Client, à l'adresse mentionnée sur le bon de commande.